

GUIDE PRATIQUE

Qu'est-ce que la déductibilité fiscale ?

AVEC



3 règles

Principes clés de la déductibilité

Lien professionnel

Une formation est déductible si elle a un **lien direct avec votre activité** ou votre poste actuel

Dépense réelle

Vous devez avoir **réellement payé** la formation (ou la part non prise en charge par l'OPCO/FAF)

Justificatifs

Vous devez **conserver les preuves** : factures, conventions, attestations, tickets



CONSEIL

Quand vous payez une formation, notez bien :

 Date et montant  Lien avec votre métier/poste  Nom de l'organisme

Ce qui est déductible

Pour l'entreprise

DÉDUCTIBLE

- ✓ Coût pédagogique de la formation (prix de la formation)
- ✓ Frais de déplacement (train, voiture, avion, péages, parking)
- ✓ Frais d'hébergement (hôtel si formation loin du siège)
- ✓ Frais de repas durant la formation
- ✓ Supports de documentation spécifiques à la formation
- ✓ Parties NON prises en charge par OPCO/FAF
→ reste à charge



CONDITION CLÉ

La formation doit avoir un lien clair avec le métier / la gestion / l'activité.



EXEMPLES

TOSA Excel pour un comptable
Management pour un gérant
Voltaire pour un responsable communication
Numérique pour une TPE en transition

Ce qui n'est PAS déductible

Pour l'entreprise

PAS DÉDUCTIBLE

-  Part déjà remboursée par OPCO, FAF, Région (Seule la part à votre charge compte)
-  Formation sans lien professionnel** : formation hobby, loisirs, reconversion très éloignée
-  Dépenses mal justifiées : pas de facture, pas de preuve de paiement, dates floues
-  Dépenses « mixtes » non ventilées : ex. un voyage qui mélange formation et vacances
-  Formations payées par le salarié en personne sauf accord écrit de prise en charge

CONSEIL



Demandez toujours à votre expert-comptable avant de déduire, surtout si la formation est « atypique ».

Dirigeant(e)

Si vous payez votre formation personnellement

DÉDUCTION POSSIBLE



Si vous êtes au régime réel (et pas au micro-entreprise) :
les frais de formation engagés personnellement peuvent être déduits du bénéfice de votre entreprise



CONDITIONS

1. Formation en lien direct avec votre activité
2. Facture nominative à votre nom
3. Justificatifs conservés



ATTENTION !

Si vous êtes en micro-entreprise, les charges personnelles sont difficiles à déduire individuellement (abattement forfaitaire appliqué).
→ Consultez votre expert-comptable pour être sûr !

Salarié(e)

Si vous payez votre formation personnellement

– ABATTEMENT FORFAITAIRE

Z Par défaut, les salariés bénéficient d'un abattement **forfaitaire de 10 %** sur leurs revenus.

O Les frais de formation que vous payez sont réputés couverts par cet abattement.

P

T

I

O

≈ DÉDUCTION EN FRAIS RÉELS

Z Vous pouvez **renoncer à l'abattement forfaitaire** et déduire vos frais réels :

- Frais de formation payés
- Frais de déplacement, hébergement, repas, documentation

O

P

T

I

O

CONSEIL



Les frais réels sont avantageux si vos frais > 10 % de votre salaire brut.
→ Calculez avec votre [impôts.gouv](https://impots.gouv.fr) ou un expert-comptable !



La formation doit avoir un lien professionnel (améliorer compétences actuelles ou préparer une reconversion réaliste).

Justificatifs à conserver

À archiver pour 3 à 6 ans (au minimum)

- ✓ Facture détaillée de l'organisme de formation
- ✓ Contrat ou convention de formation
- ✓ Attestation de présence ou de suivi
- ✓ Attestation Qualiopi de l'organisme
- ✓ Devis signé
- ✓ Preuve de paiement (virement, chèque, carte)

Justificatifs à conserver

Pour le déplacement et l'hébergement

- ✓ Tickets de train/avion ou justificatif de frais kilométriques
- ✓ Factures d'hôtel (nominatives)
- ✓ Notes de restaurant (si possible nominalisées)

Justificatifs à conserver

Pour crédits d'impôt ou déductions spéciales

- ✓ Décision de l'OPCO/FAF (accord de prise en charge)
- ✓ Avis d'imposition (pour calcul du crédit d'impôt)



CONSEIL

Créez un dossier numérique par année fiscale. C'est utile en cas de contrôle !

En résumé

Les points clés à retenir

- ✓ Une formation est déductible si elle a un **lien professionnel** et si vous avez la preuve de paiement
- ✓ Pour **l'entreprise** : charges déductibles du bénéfice = réduction d'impôt
- ✓ Pour le **dirigeant** : frais personnels déductibles (régime réel) + crédit d'impôt possible (max 40 h/an)
- ✓ Pour le **salarié** : frais réels vs abattement forfaitaire (calculez ce qui est plus avantageux)
- ✓ **Combinez** prise en charge OPCO/FAF + déduction = coût réel réduit
- ✓ **Conservez tous les justificatifs** pendant 3-6 ans



À FAIRE

Consultez votre expert-comptable ou expert-fiscal avant la déclaration d'impôt !

Vous avez des questions ?

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS RÉPONDRE !



+33 6 50 70 69 38



contact@wasabi-formation.com



wasabi-formation.com

